

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE



▶ RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

Le Débat d'orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB), s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi « NOTRe » (Loi n°2015-991 du 7 août 2015), publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le contenu du ROB ainsi que ses modalités de publication et de transmission ont été précisés par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Le ROB doit comporter les informations suivantes :

- Les Orientations Budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes de chaque section (investissement et fonctionnement),
- Les Engagements pluriannuels envisagés,
- La Structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

Aussi, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de la programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de nouvelles règles relatives au DOB. Ainsi, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Le débat doit être acté par une délibération spécifique.

Ce débat doit permettre aux membres du conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

I – Contexte Général : Situation Economique et Sociale

Contexte Macro-Economique,
Loi de Finances 2021,
Situation de la Collectivité

II – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la Collectivité

Les Recettes de Fonctionnement

La Fiscalité
Les Dotations
Les Autres Recettes

Les Dépenses de Fonctionnement

Les Dépenses à caractère général
Les Dépenses de personnel
Les Autres Dépenses

La Section d'Investissement

Les Recettes d'investissement
Les Dépenses d'investissement
La Dette

Les Nouvelles Obligations de l'article 13 de la LPFP 2018-2022

Le Budget Annexe « Jean-Claude Casadesus »

ROB2021

LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

➤ L'Economie Mondiale Face à la Pandémie Mondiale de la COVID-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au T2 en double choc d'offre et de demande de l'échelle mondiale.

Après une récession d'ampleur inédite au S1, l'activité a repris l'allure de montagnes russes au S2.

Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,5% T/T aux Etats-Unis après -9% au T2 et 12,5% T/T en zone euros après -11,7% au T2.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2ème vague de contaminations. Au T4, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à de nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un retour en force des confinements, qui – plus stricts qu'à l'automne – compliquent les échanges économiques au S1 2021.

Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à La COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccinations lancées fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au S2.

➤ Zone Euro : Crise Sanitaire Inédite et Activité en Dents de Scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au T3 passant de -11,7% T/T au T2 à +12,5% au T3.

Néanmoins, l'activité demeure en retrait de 4,4% par rapport au T4 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au T4, la 2^{ème} vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie... L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie).

D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace. Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8% au T4 et de 7,3% en moyenne en 2020.

Avant le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au S1. Face à la propagation de variants de la COVID-19, particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

➤ Zone Euro : Soutien Massif des Institutions Européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Outre le programme SURE (10 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, *Next Generation EU*, de 750 milliards d'euros de prêts et de subventions. Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la 1^{ère} fois, l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre.

De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards d'euros, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards €, portée progressivement à 1 850 milliards € en décembre 2020. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations) renforcé en décembre dernier. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ -7,3% en 2020 avant de rebondir à 3,9% en 2021.

➤ France : L'Economie à l'Epreuve de l'Epidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. reculant de 5,9% en T, le PIB a chuté de 13,8% au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au T3 tout en restant inférieure de 3,7% à son niveau d'avant crise (T4 2019). La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7% T/T mais a reculé de 3,9% en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre.

ROB2021 – Contexte Macro-Economique (source : Caisse d'Allocations Familiales)

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2. La perte d'activité est attendue à -4% au T4 et -9,1% en moyenne en 2020. Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1% contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France. Au-delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.

➤ France : De Lourdes Conséquences sur le Marché du Travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au S1 2020, 715000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En 2 trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des 2 ans 1/2 séparant le T2 2017 du T4 2019. Le rebond du T3 a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295000.

ROB2021 – Contexte Macro-Economique (source : Caisse d'Allocations Familiales)

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

Cette destruction massive d'emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au S1 passant de 8,1% au T4 2019 à 7,1% au T2 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au T3, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0%.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3% du PIB). En 2021, il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards d'euros prévus.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au dessus de 11% d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022.

➤ France : D'Importants Soutiens Economiques Financés par Emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce aux chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique)

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20% du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3% du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe.

ROB2021 – Contexte Macro-Economique (source : Caisse d'Allocations Familiales)

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mise en place précédemment.

➤ France : Une Inflation Durablement Faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5% en GA en janvier 2020 à 0% à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.

La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis, il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août jusqu'à mi-décembre, où il est remonté à 50 dollars boosté par le lancement des campagnes de vaccination.

Compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester modéré au S1, avant de remonter progressivement et atteindre en moyenne 55\$/b en 2021 puis 62\$/b en 2022.

Après 1,1% en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5% en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7% en 2021 et 0,6% en 2022.

➤ France : Niveau Record des Demandes de Crédits de Trésorerie des Entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35% au T1 2020 à 72% au T2 2020. Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67% en moyenne au T2), le coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie. Fin novembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 195 milliards € soit une hausse de 12,6% en GA. Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au T3, les conditions de financement demeurant toujours favorables.

➤ France : Un Impact Durable de la Crise Sanitaire sur les Finances Publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificatives (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3% du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette en France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient continuer à rester bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

➤ France : Un Impact Durable de la Crise Sanitaire sur les Finances Publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificatives (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3% du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette en France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient continuer à rester bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

ROB2021 – Loi de Finances 2021 *(source : la lettre de la DAF)*

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

La loi de finances pour 2021 a été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2020.

Lors du Conseil des ministres du 28 septembre dernier, le budget 2021 a été présenté par Bruno Lemaire, ministre de l'économie, des finances et de la relance, et Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des comptes publics, comme le budget de la relance.

En 2020, le déficit public a atteint -11,3% du PIB : la prévision pour 2021 est estimée à -8,5% du PIB. La loi de finances prévoit une croissance de +8% en 2021 et une dette publique atteignant 122,4% du PIB, après 119,8% en 2020.

La loi de finances met en œuvre le plan France Relance d'un montant de 100 milliards d'euros pour faire face à la crise sanitaire et permettre le redressement de l'économie.

Parmi les dispositifs de relance, la loi de finances concrétise, à partir du 1er janvier, la baisse pérenne de 10 Mds€ des impôts de production pesant sur les entreprises.

ROB2021 – Loi de Finances 2021 *(source : la lettre de la DAF)*

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

Cette mesure visant à renforcer la compétitivité des entreprises et s'accompagne de l'obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés de produire avant fin 2022 des indicateurs relatifs à leur démarche écologique, de parité et de gouvernance.

7 Mds€ de dépenses d'urgence seront mobilisés jusqu'au mois de juin 2021 pour alimenter le fonds de solidarité mis en place pour les entreprises touchées par les mesures de restrictions pour faire face au COVID-19.

11 Mds€ de crédits nouveaux renforcent le Programme d'investissement d'avenir (PIA 4) au titre des années 2021 et 2022 : il s'agit d'un programme de soutien à l'innovation dans des secteurs clés afin de favoriser la création d'emploi et la croissance durable, placé sous l'égide du secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

La loi de finances poursuit la baisse des impôts sur les sociétés dans l'objectif d'un taux à hauteur de 25% en 2022 ainsi que la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Au-delà d'un budget de relance pour faire face à la crise sanitaire, la loi de finances 2021 est le premier « *exercice budgétaire vert* ». Cela signifie que l'ensemble du budget de l'état (dépenses fiscales et non fiscales) fait l'objet d'une cotation indiquant son impact environnemental au sein d'un nouveau rapport annexé au PLF. La cotation de chaque dépense est fixée en fonction de son impact sur six objectifs environnementaux.

18,4 Mds€ d'autorisations d'engagements sont engagés en 2021 pour les actions en faveur de l'écologie au titre du plan de relance.

La rénovation énergétique des bâtiments en constitue un axe majeur. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est transformé par la prime « MaPrimeRénov' », ouverte à tous les propriétaires, finançant les travaux l'année de leur réalisation.

2 Mds€ de crédits supplémentaires ont été alloués au titre du plan de relance. La décarbonisation de l'industrie est également encouragée ainsi que le développement d'une filière française de production d'hydrogène vert (énergie bas en carbone et renouvelable).

ROB2021 – Loi de Finances 2021 *(source : la lettre de la DAD)*

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

La promotion du bien-être animal et des circuits courts au sein de l'agriculture bénéficiera de 400M€ de crédits au titre de 2021.

Une aide à la densification est mise en place pour les maires délivrant des permis de construire en faveur de projets ambitieux permettant de limiter l'étalement urbain.

La loi de finances pour 2021 prévoit des mesures en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale. L'activité partielle continuera d'être financée à hauteur de 11 Mds€ notamment à travers le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD), et sera accompagnée par la montée du Fonds national pour l'emploi finançant des formations pour les salariés en activité partielle.

Les dispositifs d'intégration des jeunes sur le marché du travail bénéficieront de 4Mds€ supplémentaires : soutien aux contrats de professionnalisation, aide à l'embauche pour les jeunes de moins de 26 ans etc.....

ROB2021 – Loi de Finances 2021 *(source : la lettre de la DAF)*

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

Concernant les collectivités locales, près de 2,3Mds€ ont été votés afin de soutenir leurs pertes financières induites par la crise sanitaire, avec notamment, la prolongation en 2021 du mécanisme de compensation des pertes de recettes fiscales des collectivités du bloc communal et le renforcement du fonds de stabilité des départements.

Enfin, la loi de finances poursuit le renforcement des missions régaliennes et stratégiques de l'Etat avec une augmentation du budget et des effectifs des armées, de la police et de la gendarmerie. Par ailleurs, le budget du ministère de la justice augmentera de 8% par rapport à 2020 dans l'objectif de renforcer la justice de proximité.

Article 8 : Baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises à hauteur de la part affectée aux Régions.

Article 9 : Correctifs sur la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Article 20 : Compensation partielle aux collectivités territoriales de l'abandon de loyers consentis aux entreprises affectées par la crise COVID-19.

Article 29 : Modernisation de l'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et division par 2 de cette valeur.

Article 54 : Simplification de la taxation de l'électricité.

Article 63 : Limitation de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes prévue sur 2021-2025 pour Mayotte et la Guyane.

Article 74 : Reconduction en 2021 de la clause de sauvegarde relative au bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales liées à la crise sanitaire.

Article 75 : Reforme des modalités de calcul et d'évolution des fractions de TVA revenant aux collectivités locales dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Article 77 : Création d'un Prélèvement Sur Recettes au profit des fonds départementaux de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux à destination des communes de moins de 5 000 Habitants.

Article 78 : Prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation de la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Article 79 : Institution d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat en faveurs de certains contributeurs au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) ayant subi une contraction de leurs bases de cotisation foncières des entreprises.

Article 81 : Modification des conditions de réévaluation du prélèvement spécifique opéré sur les établissements publics de coopération intercommunale soumis auparavant à une dotation d'intercommunalité négative.

Article 104 : Prorogation de 3 ans du dégrèvement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour les associations foncières pastorales.

Article 120 : Exonération pendant 3 ans de la Contribution Economique Territoriale en cas de création ou d'extension d'établissement.

Article 121 : Suppression des Taxes Funéraires.

Articles 122, 123, 124 : Ajustements de la Taxe de Séjour.

Article 125 : Maintien de l'exonération de Versement Mobilité pour les associations intermédiaires.

Article 126 : Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les immeubles mis à disposition des établissements publics d'enseignement supérieur.

Article 127 : Adaptation de la fiscalité locale au projet Cigéo (centre de stockage profond de déchets radioactifs basé en Meuse et Haute Marne).

Article 128 : Modulation de l'abattement de la TFPB pour les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire.

Article 129 : Abattement de la TFPB sur les immeubles de Postimmo mis à disposition de La Poste.

Article 130 : Extension aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la possibilité d'exonérer de la TFPNB les terrains avec une obligation réelle environnementale.

Article 131 : Décalage de la date limite de signature des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB.

Article 132 : Détermination de la valeur locatives des installations de stockage des déchets non dangereux.

Article 133 : Détermination de la valeur locatives des quais portuaires et de leurs terre-pleins

Article 134 : Clarification des modalités d'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels.

Article 135 : Allongement de 2 ans du délai d'expérimentation de la parti incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Article 136 : Application de la réduction du taux de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) aux commerces de moins de 600 m².

Article 137 : Décalage d'un an du calendrier de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Article 138 : Inscription dans les comptes administratifs 2020 des collectivités d'outre-mer et de Corse des dotations de compensation des pertes liées à la crise sanitaire et pour les Autorités Organisatrices de la Mobilité d'inscrire les avances remboursables liées également à la crise.

Article 139 : Décalage de deux mois du délai de délibération pour exonérer d'impôts locaux les entreprises situées dans certaines zone de revitalisation.

Article 141 : Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols.

Article 155 : Ajustements de la gestion des taxes d'urbanisme.

Article 251 : Entrée en vigueur progressive de l'automatisation du Fonds de Compensation à la TVA.

Article 252 : Part de la DGF affecté au Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence.

Article 252 : Poursuite de la réforme des dotations allouées aux communes d'outre-mer, en prévoyant une augmentation de leur niveau et de leur intensité péréquatrice.

Article 252 : Neutralisation de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation et des « impôts de production » sur les indicateurs financiers utilisés dans le calcul des fonds de péréquation.

Article 252 : Mécanisme transitoire de calcul de la population de Mayotte prise en compte pour la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement et des fonds de péréquation.

Article 252 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (Dotation de Solidarité Urbaine / Dotation de Solidarité Rurale).

Article 253 : Modification des règles de calcul de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Article 254 : Prolongement de l'activité du fonds d'aide pour le relogement d'urgence (FARU).

Article 255 : Stabilisation du schéma de financement de la Métropole du Grand Paris (MGP).

Dans un contexte de contrainte financière, nous avons conduit une gestion responsable.

Malgré l'incertitude sur l'avenir, et la crise sanitaire :

- Poursuite de la baisse du taux de la taxe foncière,
- Maîtrise de nos dépenses de fonctionnement,
- Poursuite du Programme de Renouvellement Urbain – Rue d'Hautmont

Démolition et Reconstruction de logements en partenariat avec l'agglomération,

- Ainsi que le Programme des Prés du Paradis avec la démolition des immeubles qui a débuté avec l'étude de la construction d'une nouvelle école et logements,

- Mise en place d'une AMO cameras vidéos dans notre ville et objectif de la création de nouveaux locaux pour la sécurité municipale,

- Continuité du soutien au monde associatif et culturel.

Concernant le personnel, dans le cadre de la mise en place des lignes directrices de gestion imposées par la réglementation en vigueur, nous avons fixé des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

ROB2021 – Situation de la Collectivité

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

Également, poursuivre le recrutement ainsi que favoriser l'adaptation des compétences en interne quand cela est possible.

La Ville dispose d'un service public de qualité et ce, malgré le COVID, les engagements de l'année 2020 sont tenus grâce, en grande partie, à nos agents et notre politique municipale.

Malgré toutes les incertitudes du moment, nous vous présentons un ROB ambitieux pour l'année 2021.

Je souhaite, au nom de l'équipe municipale, remercier nos agents pour le travail réalisé toute l'année, ainsi que pour leur participation active aux réflexions menées pour la réalisation de ce document.

ROB2021

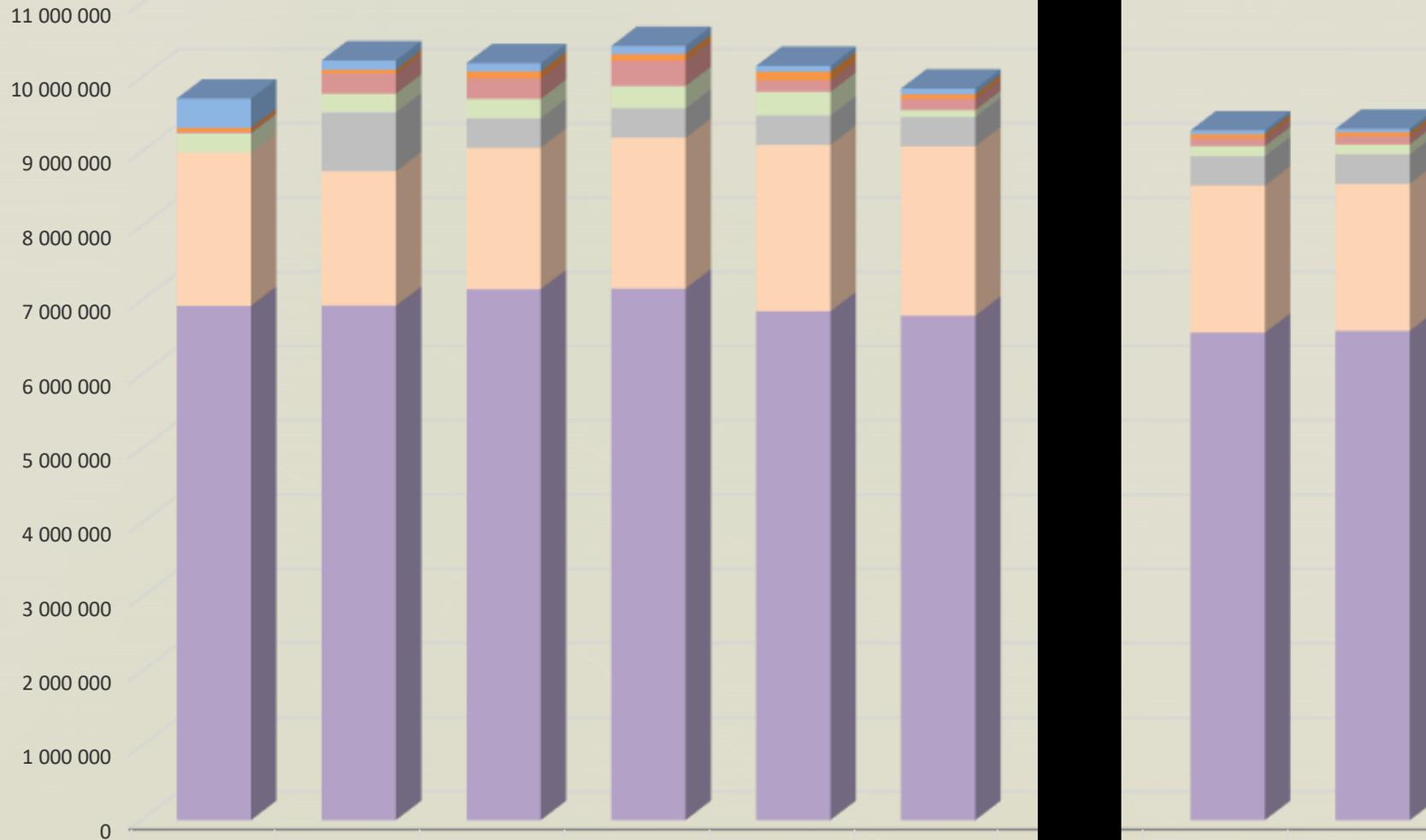
**LES TENDANCES BUDGETAIRES
ET
ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE**

ROB2021 – Les Recettes de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
 Reçu en préfecture le 12/04/2021
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

RETROSPECTIVE

PROSPECTIVE

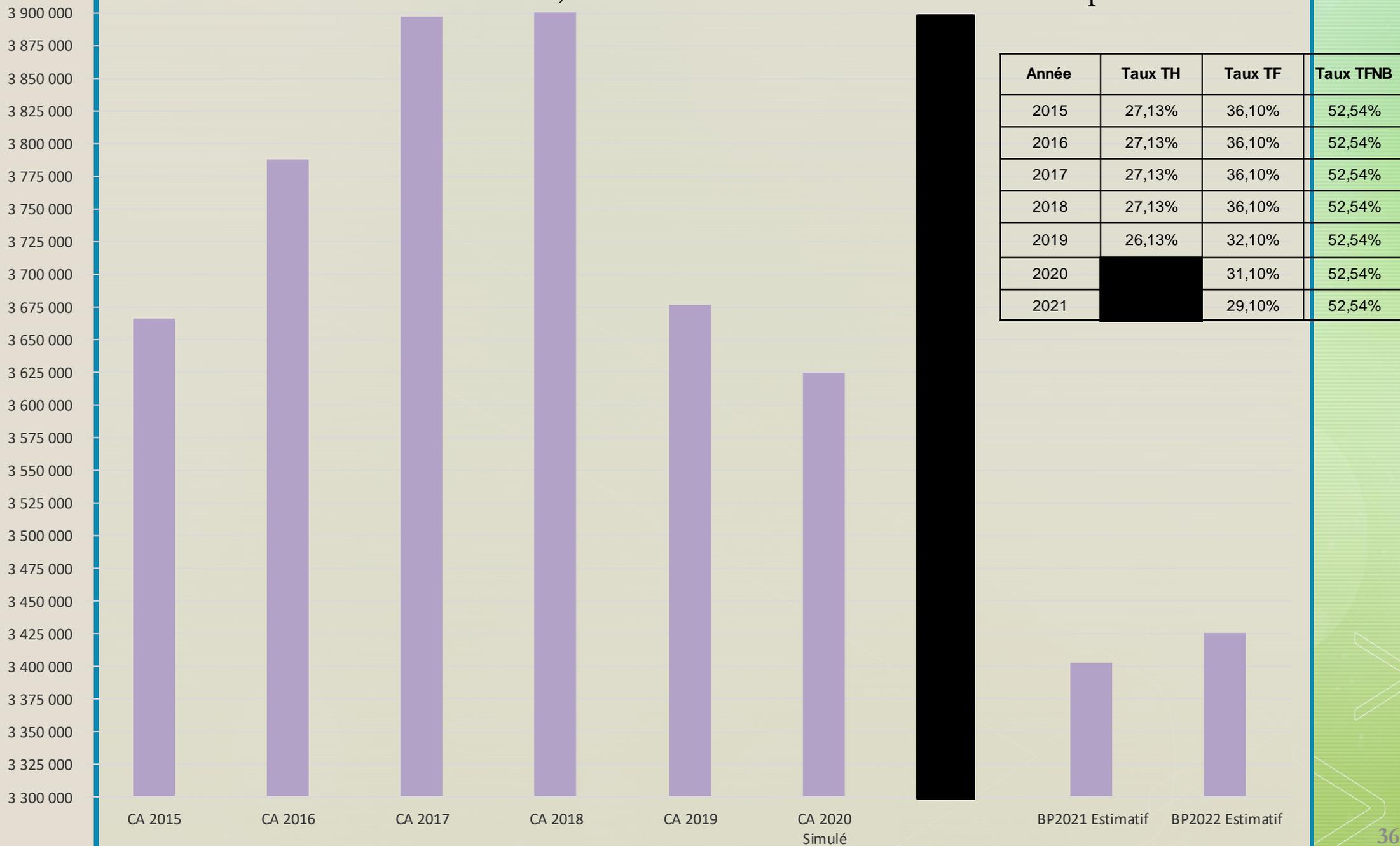


	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 Simulé	BP2021 Estimatif	BP2022 Estimatif
77 - Produits exceptionnels	395 270	126 749	108 761	109 735	77 207	79 398	52 548	50 000
75 - Autres produits de gestion courante	55 452	49 800	96 636	89 221	119 563	61 207	55 897	56 000
013 - Atténuation de charges	16 129	271 284	272 423	339 118	152 059	147 997	105 500	105 500
70 - Produits de services	260 996	252 783	264 092	302 202	320 763	95 056	134 425	134 425
76 - Produits financiers	0	790 513	395 256	395 256	395 256	395 256	395 256	395 256
74 - Dotations et participations	2 063 670	1 812 335	1 904 683	2 031 591	2 240 601	2 279 241	1 981 578	1 981 578
73 - Impôts et taxes	6 925 359	6 926 431	7 149 697	7 158 072	6 851 395	6 792 967	6 563 656	6 587 125

ROB2021 – Les Recettes de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
 Reçu en préfecture le 12/04/2021
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

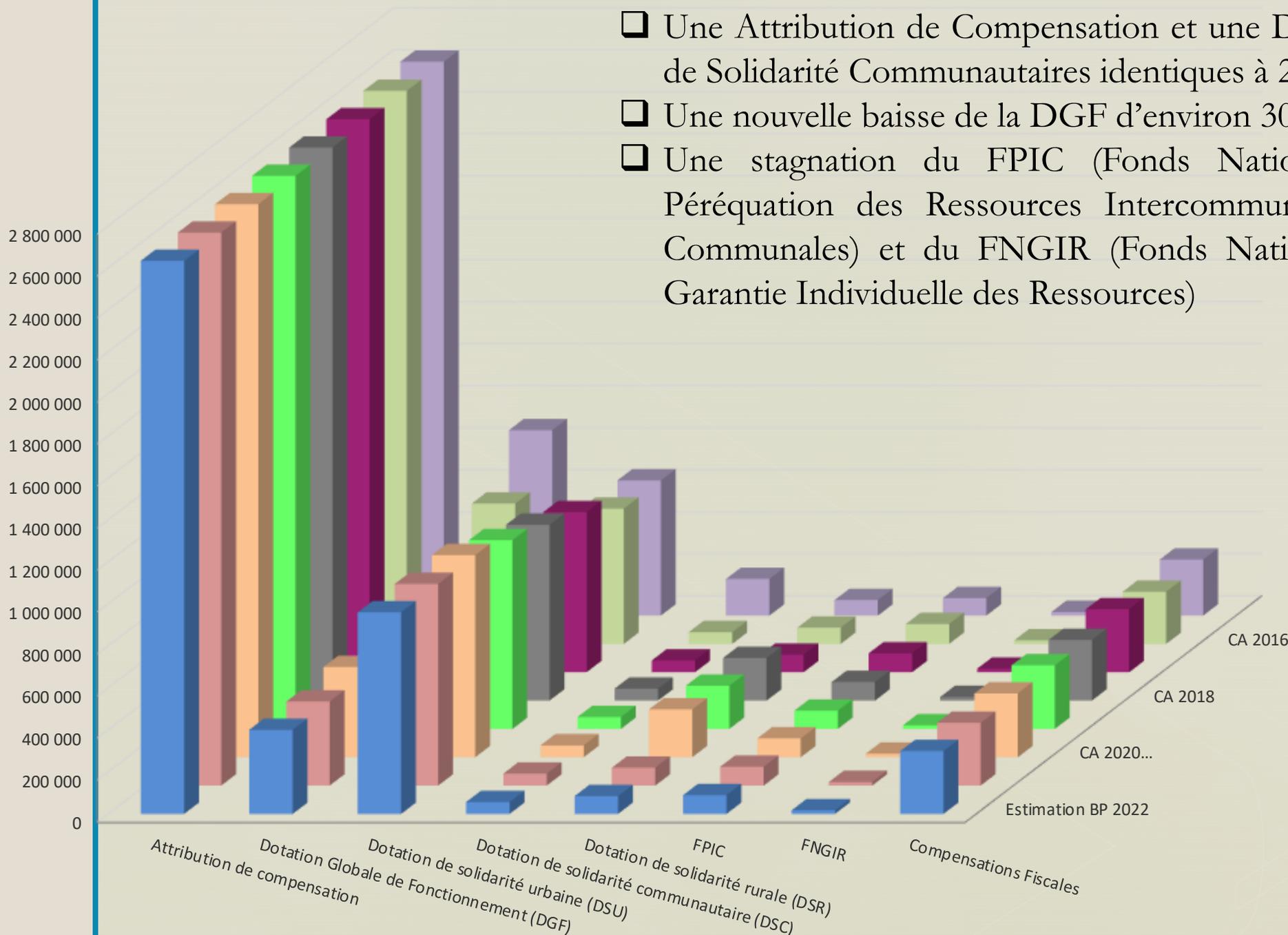
☐ Pour la 3^{ème} année consécutive, le taux de la taxe foncière baissera de 2 points



Dotations

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
 Reçu en préfecture le 12/04/2021
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

- Une Attribution de Compensation et une Dotation de Solidarité Communautaires identiques à 2020,
- Une nouvelle baisse de la DGF d'environ 30 000 €,
- Une stagnation du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) et du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)



Recettes

- Une politique tarifaire contenue
- Une stagnation des autres taxes (taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité, taxe sur l'occupation du domaine public, droits de mutation)
- Les produits exceptionnels retracent, les indemnisations des assurances suite à sinistre
- Une stagnation des atténuations de charges (remboursement des charges de personnel)
- Une continuité d'encaissement du produit financier – Versement du 7^{ème} Acompte sur les 14 par l'Etat d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des emprunts à risque

ROB2021 – Les Dépenses de Fonctionnement

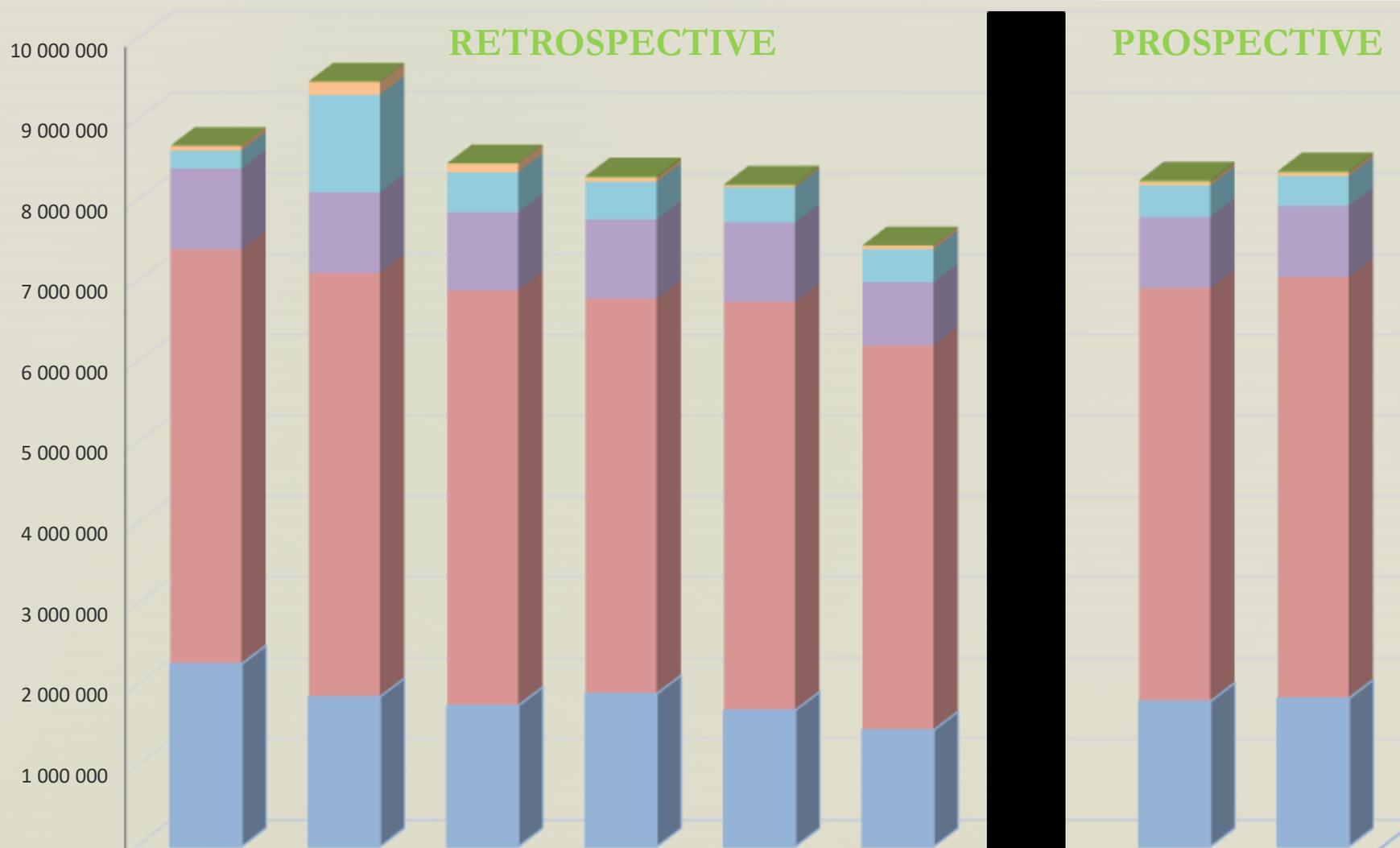
Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE



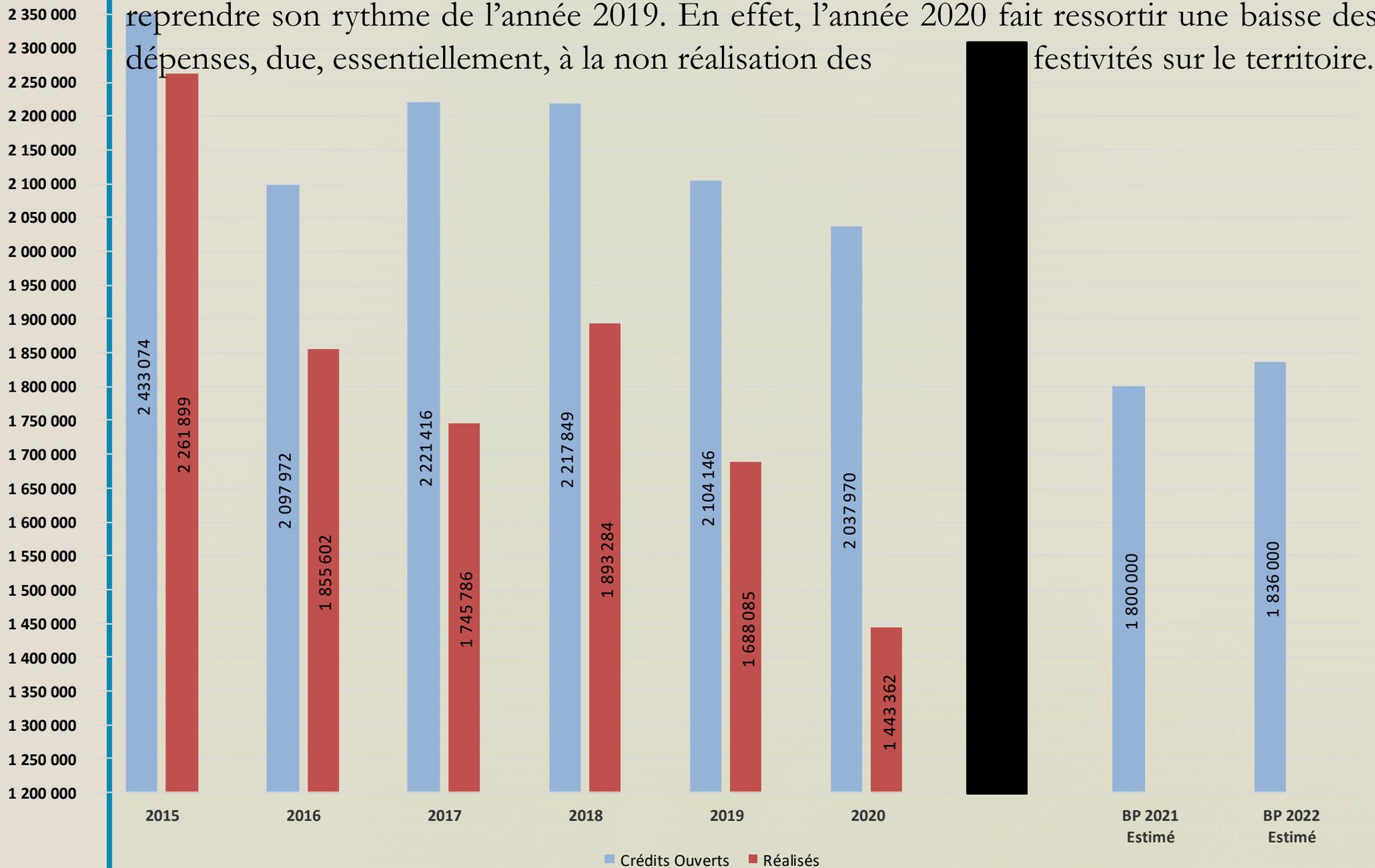
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 Simulé	BP 2021 Estimé	BP 2022 Estimé
014 - Atténuations de produits	19	7 585	3 713	20 050	14 201	6 792	20 000	20 000
67 - Charges Exceptionnelles	61 098	159 857	108 850	49 592	20 971	44 337	43 000	43 000
66 - Charges Financières	220 832	1 208 349	494 655	466 484	437 714	408 758	391 581	367 000
65 - Autres charges de gestion courante	1 003 220	994 948	967 544	982 074	978 652	782 037	882 500	882 500
012 - Charges de personnel et assimilé	5 130 518	5 248 729	5 141 574	4 890 198	5 058 943	4 761 510	5 113 000	5 215 260
011 - Charges à caractère général	2 261 899	1 855 602	1 745 786	1 893 284	1 688 085	1 443 362	1 800 000	1 836 000

ROB2021 – Les Dépenses de Fonctionnement

Charges à Caractère Général

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
 Reçu en préfecture le 12/04/2021
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

Ce chapitre devrait, selon l'évolution de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, reprendre son rythme de l'année 2019. En effet, l'année 2020 fait ressortir une baisse des dépenses, due, essentiellement, à la non réalisation des festivités sur le territoire.



ROB2021 – Les Dépenses de Fonctionnement

Charges de Personnel

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
 Reçu en préfecture le 12/04/2021
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE



	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 Simulé		BP 2021 Estimé	BP 2022 Estimé
Atténuation de charges	204 140	276 468	287 646	299 340	139 159	156 406		163 919	150 000
Charges de Personnel Ville	4 843 368	4 565 591	4 433 035	4 405 502	4 733 806	4 534 764		4 880 981	4 995 798
Assurance Personnel	299 623	300 025	307 939	58 921	58 921	72 330		68 100	69 462
Charges de Personnel Budget Casadesus	76 657	115 575	126 478	130 107	131 764	138 374		143 100	145 962

Charges de Personnel

En 2020 :

- Report de plusieurs Recrutements
 - ✓ Nouvelle D.G.S. effectif au 1er octobre 2020
 - ✓ Responsable des services techniques, urbanisme et foncier reporté sur 2021
 - ✓ Assistant Ressources Humaines reporté en janvier 2021
 - ✓ Contrats PEC prévus au service animation en administratif et à l'animation reportés en mars 2021
- Diminution des recrutements de C.D.D. en remplacement dans les écoles, suite au confinement
- Départ à la retraite de 5 agents
- Congé parental d'un agent à la petite enfance

- Avancements d'échelons obligatoire et Avancement de grade pour 9 agents
- Nomination stagiaire pour une titularisation de 2 contractuels (au C.T.M et à l'animation)
- Recrutement de 8 services civiques gérés par le service Enseignement, Enfance, Petite Enfance
- Augmentation du temps de travail de 2 agents (écoles et sécurité municipale)
- Prolongement des CDD de remplacement au C.T.M et au Fleurissement
- Régularisation de salaire suite à reconnaissance d'un agent en congé longue maladie

Charges de Personnel

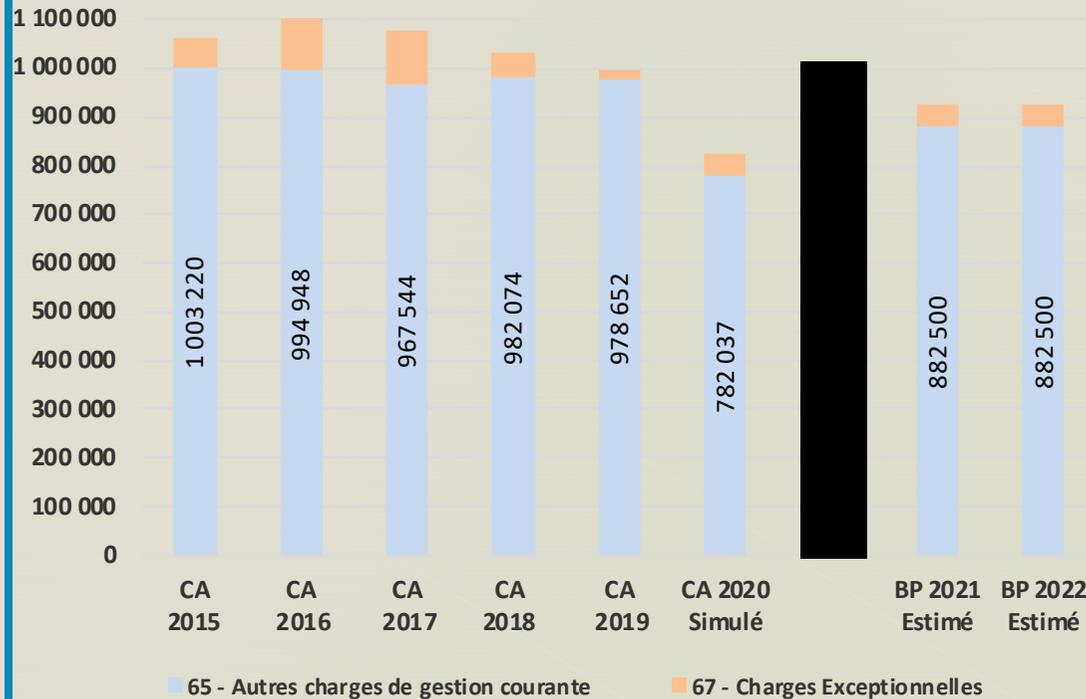
Les Prévisions pour l'année 2021 :

- Recrutement d'une Gestionnaire de l'Administration Générale et Marchés Publics
- Recrutement d'un Responsable des Services Techniques
- Prolongation de 3 contrats PEC et Recrutement de 2 nouveaux pour le service

Fleurissement et Ateliers

- Recrutement de 2 contrats PEC au service Animation (Report 2020 - Covid)
- Titularisation de 2 contractuels (à l'entretien des surfaces des locaux et à la sécurité municipale)
- Prolongation des contrats de remplacement (Sécurité Municipale – Ecoles – Cantine)
- Reprise à plein traitement de plusieurs agents en arrêt maladie demi traitement depuis quelques mois voire plusieurs années
- Reconnaissance en congé maladie longue durée d'agents devant être rémunérés à plein traitement au lieu d'un demi traitement, avec effet rétroactif sur l'année dernière.
- Avancement d'échelon obligatoire et de grade
- Reclassement indiciaire obligatoire des agents de catégorie C au titre du PPCR
- Remplacement sur congé maternité d'un agent
- Reprise d'un agent en congé parental l'année dernière
- Départ à la retraite de 3 agents durant l'année

Charges



Evolution des Charges de Gestion Courante (chapitre 65) :

- Maintien des subventions aux Associations qui ont fonctionné,
- Evolution de la subvention du budget annexe « Jean Claude CASADESUS » de 30 000 Euros et de 25 000 Euros pour le CCAS

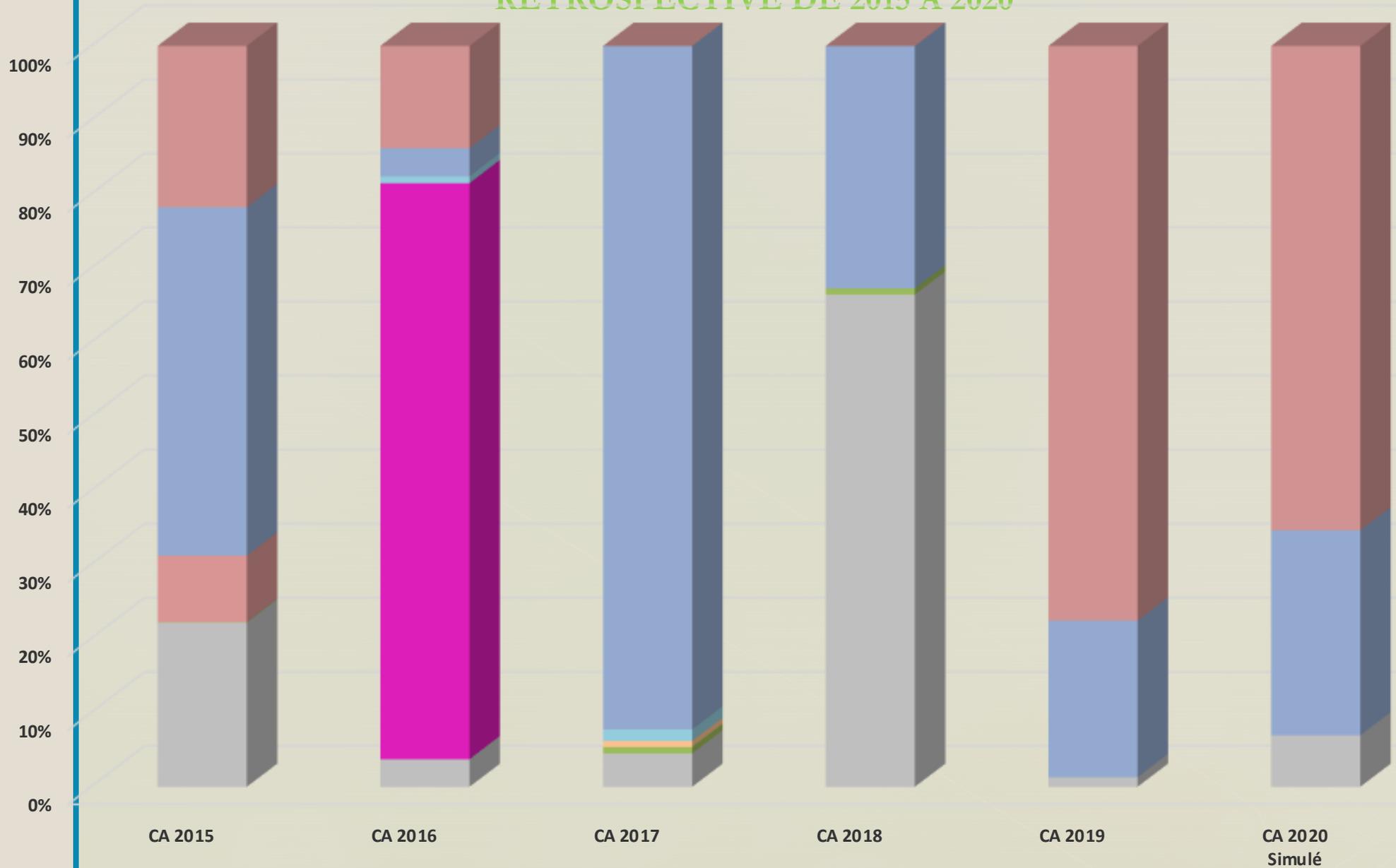
Les Charges Financières (chapitre 66) reprenant les intérêts de la dette en cours.



ROB2021 – La Section d'Investissement – Les

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
 Reçu en préfecture le 12/04/2021
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

RETROSPECTIVE DE 2015 A 2020



- 13 - Subventions d'Investissement
- 16 - Emprunts & dettes assimilées
- 165 - Dépôts & Cautionnements reçus
- 20 - Immobilisations Incorporelles
- 21 - Immobilisations Corporelles
- 23 - Immobilisations en cours
- 10 - Dotations, fonds divers & réserves
- 1068 - Excédent de fonctionnement Capitalisé

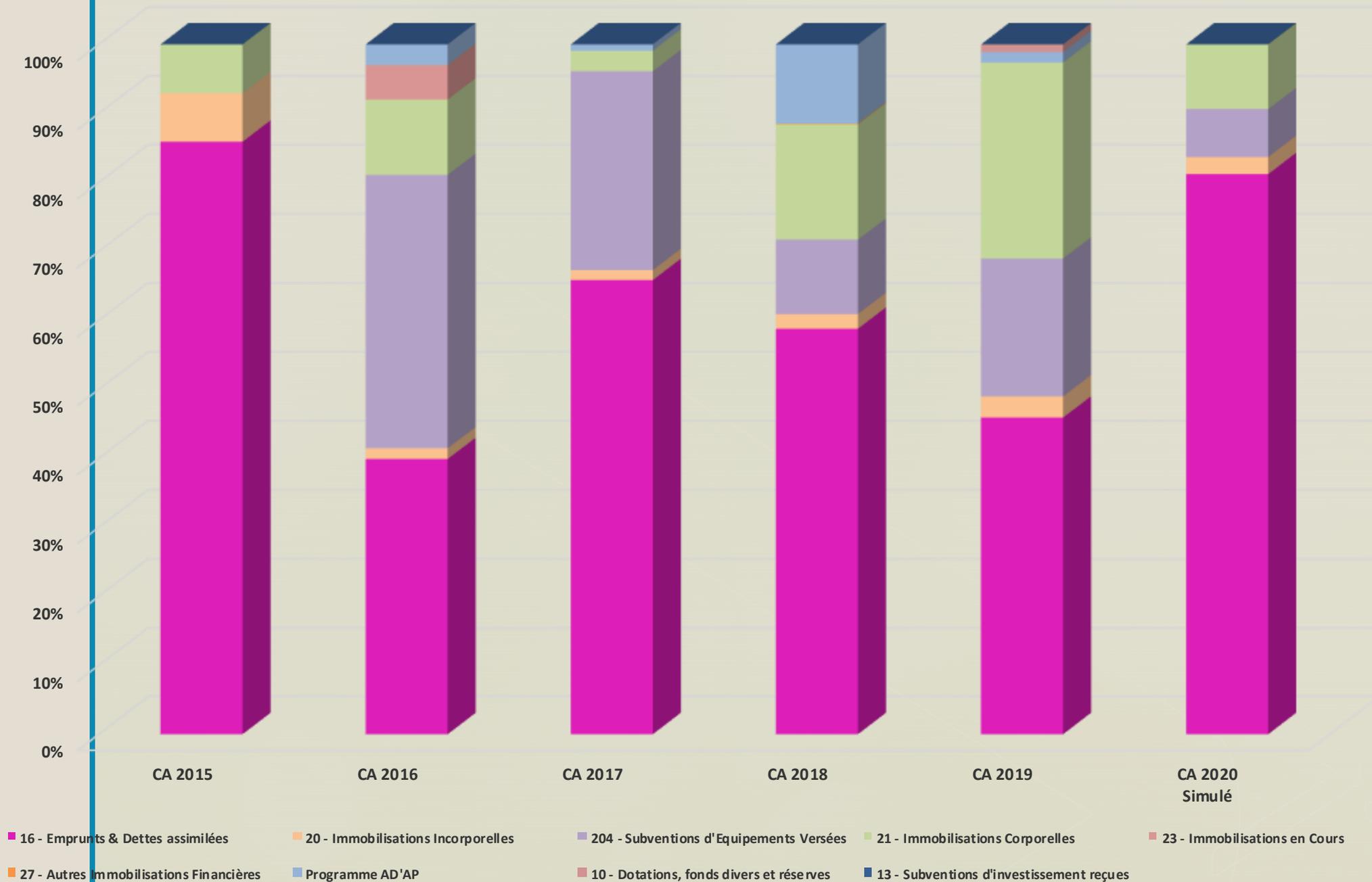
Les prévisions de recettes de la section d'investissement de l'exercice 2021 seront, essentiellement, constituées :

- Subvention de l'ETAT dans le cadre du FIPDR pour un montant de 8 104 Euros (Action Vidéoprotection – Centre Ville)
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 par l'ETAT sur le programme « Accessibilité » à hauteur de 20 165 Euros – Tranche 1 – Phase 2
- Subvention Régionale de 5 000 Euros dans le cadre de la Politique de la Ville (Action Numérique)
- Subvention Départementale de 54 325 Euros pour l'Aménagement du Carrefour Roméo FREMY/Route d'Avesnes et du Parking CASADESUS
- Fonds de Compensation à la TVA de 30 000 Euros
- Taxe d'Aménagement estimée à 50 000 Euros
- Un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 3 170 000 Euros

ROB2021 – La Section d'Investissement – Les

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

RETROSPECTIVE DE 2015 A 2020



Les prévisions de dépenses de la section d'investissement de l'exercice 2021 seront, essentiellement, constituées :

- Remboursement de la dette à hauteur de 797 400 Euros,
- Solde à la CAMVS de l'acompte EPF versée à tort de 49 907,24 € (délib. 102-12-19) et à l'EPF de la convention « Centre Ville » pour 327 642,01 € (délib. 14-03-19),
- Opération Vidéoprotection – 1^{ère} Tranche pour un montant de 118 240 Euros,
- Aménagement du Parking Casadesus et du Carrefour de la Route d'Avesnes et Rue Roméo Frémy pour un montant estimatif de 400 000 Euros,
- Fonds de Concours « PPP Plan Lumière – Poste G3 & G4 » à la CAMVS pour 49 000 Euros,
- Opération R.H.I – Démolitions - Quartier de Sous le Bois : 100 000 Euros,
- Etude de sols – Plaine Delbasse : 24 000 Euros,
- Achat de Véhicules pour 50 000 Euros,
- Investissement pour le fonctionnement du quotidien des services : 200 000 Euros
- 6^{ème} Crédit de Paiement sur l'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement « Accessibilité » de 376 519 Euros,
- Création d'une AP/CP liée à la Construction d'une Ecole dans le quartier du Prés du Paradis dans le cadre du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain pour un coût prévisionnel TTC de 6 300 000 € avec un crédit de paiement 2021 de 1 300 000 €

L'AP-CP Accessibilité

- ❑ Lors de la séance du 23 septembre 2015, les Membres du Conseil Municipal ont approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmé qui prévoit des travaux de mise en conformité étalés sur plusieurs années.
- ❑ Lors du vote du Budget Primitif 2016, la création d'une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement a été proposée afin de retracer l'ensemble de ces travaux.
- ❑ La phase 1 du programme a été réceptionnée en date du 4 Septembre 2018.
- ❑ La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'année 2017 d'un montant de 39 179 Euros a été encaissée en décembre 2020.
- ❑ Celle de 2018 n'étant toujours pas encaissée, la phase 2 n'a donc pas fait l'objet d'un engagement de dépenses.

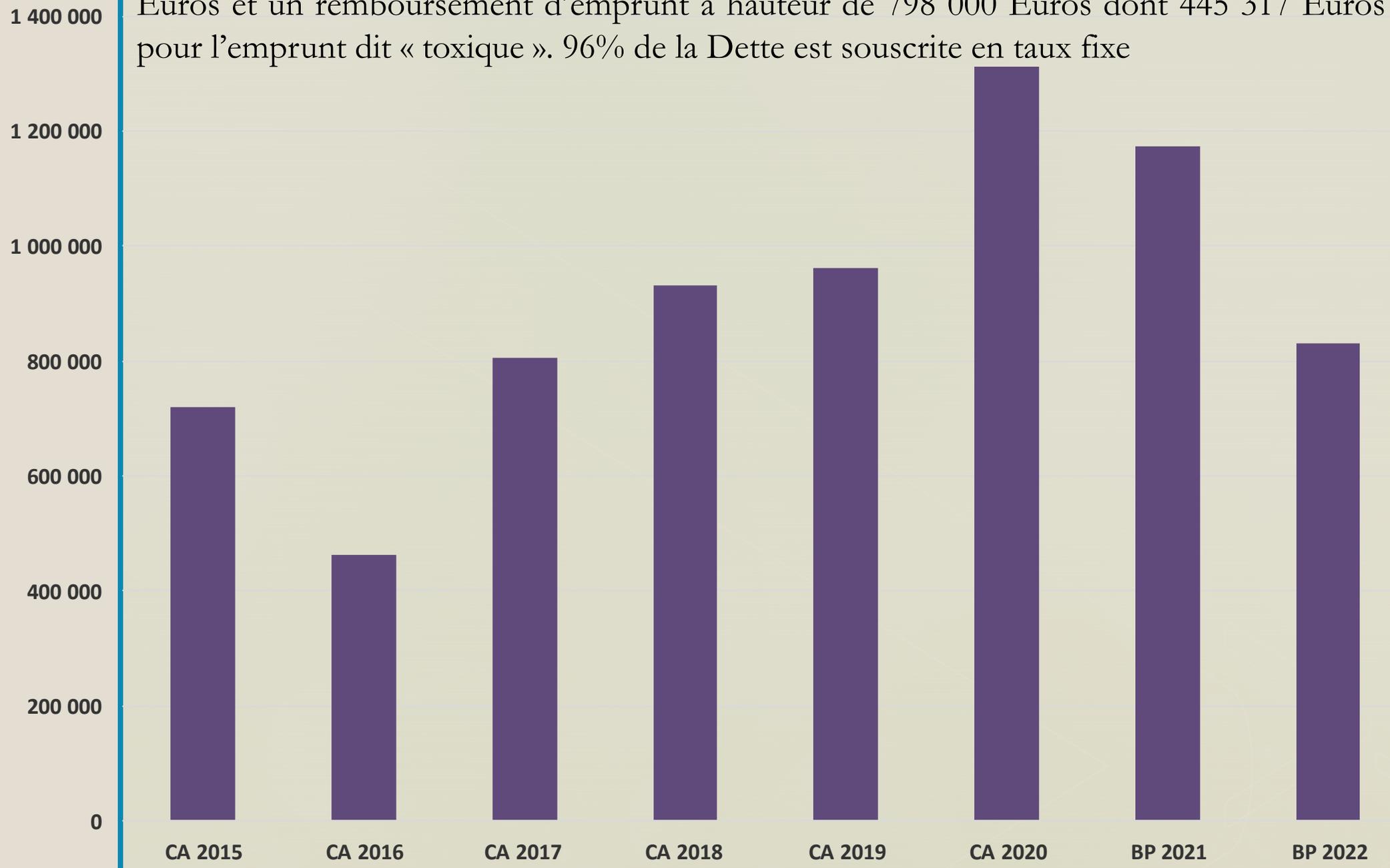
En conséquence, l'AP/CP doit être révisée de la manière suivante :

N° & Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant Modifié de l'AP	Montant des Crédits de Paiement						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AP n° 2016001 - Mise en Accessibilité des Bâtiments ERP	834 827 €	33 718 €	10 956 €	178 347 €	31 442 €	0 €	376 519 €	203 845 €

ROB2021 – La Section d'Investissement – La Dette

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

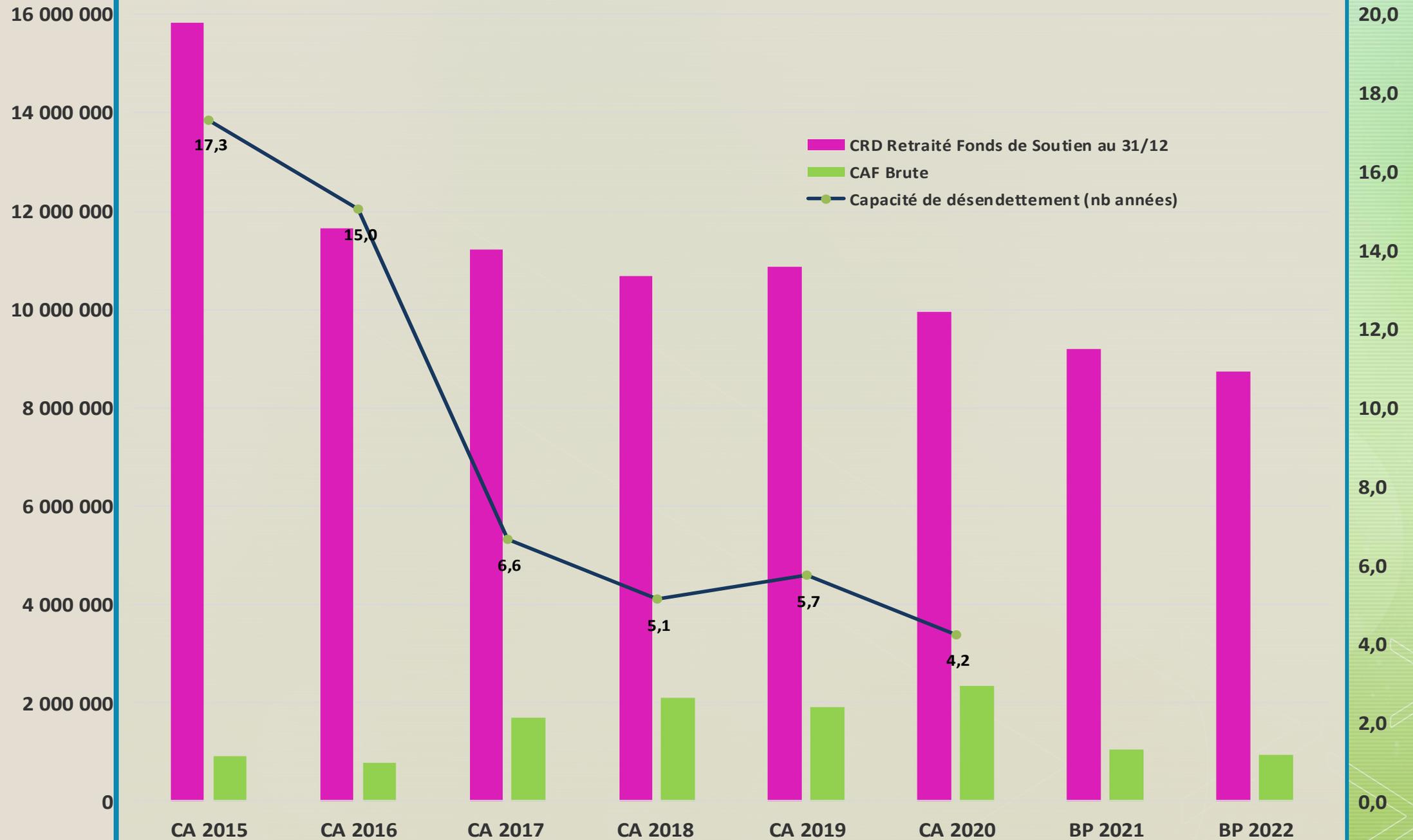
Un encours de dette qui diminue depuis 2016. En 2021, le remboursement du capital comprendra le solde de la sortie de portage de la convention EPF/CAMVS pour 377 550 Euros et un remboursement d'emprunt à hauteur de 798 000 Euros dont 445 317 Euros pour l'emprunt dit « toxique ». 96% de la Dette est souscrite en taux fixe



ROB2021 – La Section d'Investissement – La Dette

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

La capacité de désendettement de la commune au 31/12/2020 est de 4 années.



ROB2021 – Les Nouvelles Obligations de l'article 13 de

la LPFP 2018-2022

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

- Evolution des Dépenses de Fonctionnement

Dépenses réelles de Fonctionnement - CA 2020			Dépenses réelles de Fonctionnement - BP 2021			Evolution Totale	
Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Total (a)	Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Total (b)	en Euros (b-a)	en %
7 446 796 €	208 828 €	7 655 623 €	8 250 081 €	284 153 €	8 534 234 €	878 610 €	11,48%

- Evolution du Besoin de Financement Annuel

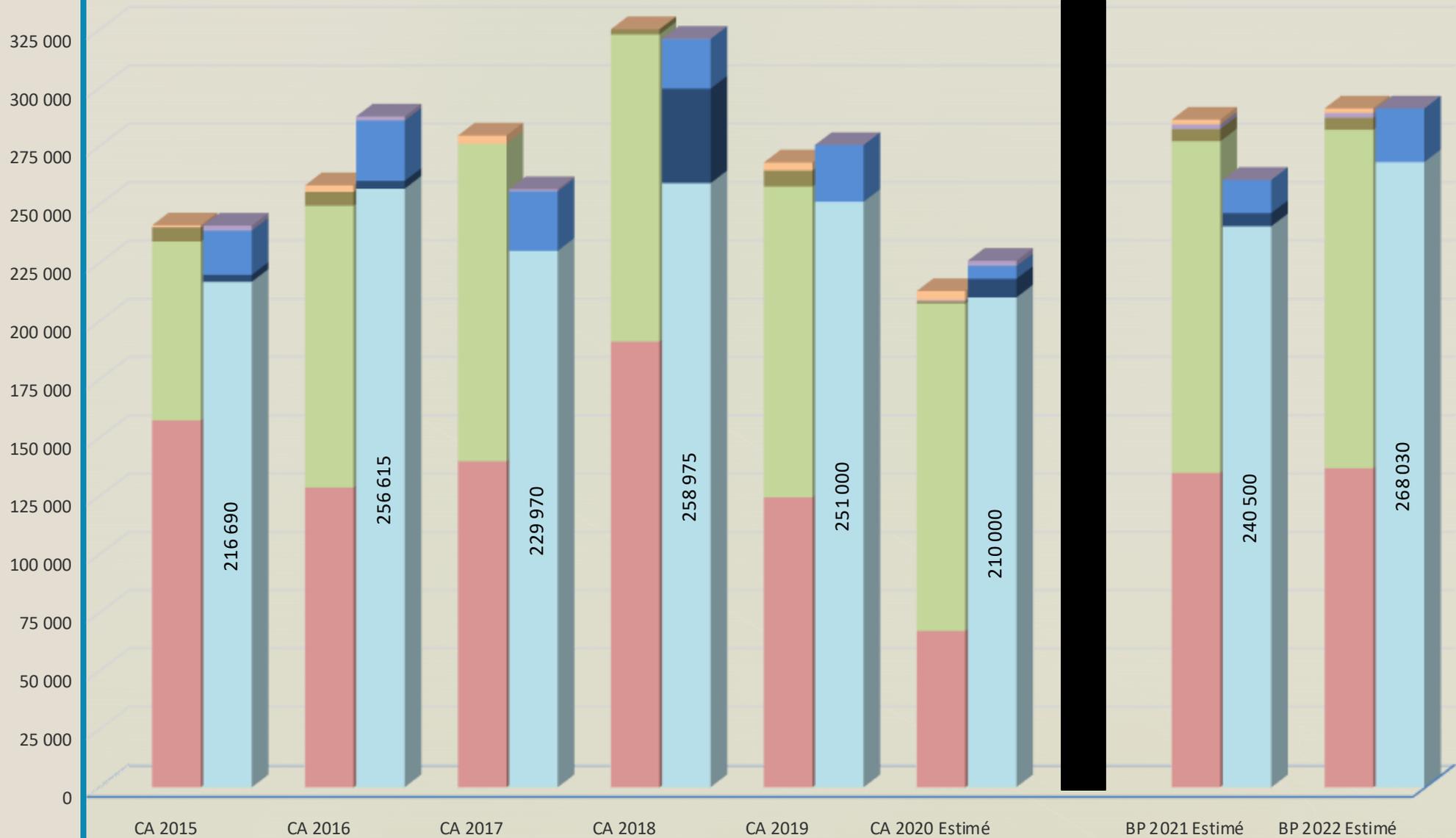
Emprunt Nouveau			Remboursement Capital			Besoin de Financement (a-b)
Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Total (a)	Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Total (b)	
0 €	0 €	0 €	797 383 €			
			327 642 €	0 €	1 174 933 €	-1 174 933 €
			49 908 €			

ROB2021 – Le Budget Annexe « Jean-Claude CASADESUS »

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
 Reçu en préfecture le 12/04/2021
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20210406-14042021-DE

RETROSPECTIVE

PROSPECTIVE



- 011 - Charges à Caractère Général
- 012 - Charges de Personnel
- 65 - Autres charges de Gestion Courante
- 67 - Charges Exceptionnelles
- 68 - Amortissements
- 74 - Participation Ville
- 74 - Participation - Autres Financeurs
- 70 - Ventes de produits fabriqués, Prestations de Services
- 77 - Produits Exceptionnels
- 013 - Atténuations de charges